

## TAXE FORFAITAIRE POUR LES DECHETS, C'EST QUOI ?

À partir du 1 janvier 2013, dans notre Commune il est obligatoire d'utiliser les sacs taxés officiels dans la collecte des déchets. Nous avons pu constater avec grande satisfaction que les citoyens ont joué le jeu. Nous n'avons que très rarement trouvé des sacs noirs. Nous observons une nette diminution des ordures ménagères et une augmentation du papier et du verre.

Cependant avec CHF 2.-/sac de 35 litres, la taxe ne couvre pas l'entier des coûts des déchets. Or le **droit fédéral et cantonal** est clair en la matière. L'élimination des déchets urbains doit être financée selon le **principe du pollueur-payeur**.

La Commune percevra également une **taxe forfaitaire** à l'habitant de 88.00 par an et pour les habitants de résidence secondaire de 44.00 CHF par an. Cette taxe sera ajustable annuellement selon les coûts effectifs.

Il est donc dans l'intérêt de chacun de bien trier, de diminuer la quantité de déchets, de ramener aux commerces et de mesurer le coût des services demandés (nouvelle collecte, horaires de déchetterie, etc). **Le meilleur déchet est encore celui qui n'existe pas.**